

Du reste, pas une anioce à brûler, par un coup d'épée à donner. Car, dit Jésus-Christ, *les cheveux de votre tête sont comptés, pas un ne tombera sans la permission de votre Père céleste.* Et lui-même, près de mourir le premier pour l'Évangile, il disait à l'apôtre qui avait frappé pour le défendre : *Remets ton épée dans son lieu, quiconque tirera l'épée périra par l'épée;* c'est à dire sera une défense vaine et sans effet. C'est la croix qui est la garde prétorienne de l'Évangile. Quand on a l'honneur de combattre pour lui, il faut avoir mille fois raison, raison avec la plénitude du respect, raison avec toute l'humilité de l'amour, puis s'arrêter à cette dernière parole : *Je ne puis rien, tuez-moi !* On en tuera un, on en tuera deux, on en tuera trois ; mais tuer un homme armé d'un devoir, c'est déjà plus que de bien fortes épaules n'en peuvent porter. Le poète l'a dit.

La mort d'un honnête homme est un poids éternel.

Et nous avons mieux que cela pour nous : le salut du monde a commencé par un honnête homme né au Calvaire.

Aussi la violence n'est pas la meilleure arme contre le droit évangélique ; ni le plus grand péril de son immutabilité. Le droit périt moins par la violence que par la corruption. Ce n'est pas Attila qui est le plus grand fléau, de la liberté et de la dignité humaines, ce sont les eunuques de Constantinople. Quand Jugurtha sortit de Rome et qu'il se retourna pour la maudire, il n'hésita pas sur l'anathème ; il ne prononça que cette courte parole : *Emenda civitas !* ô ville qui n'attends qu'un acheteur ! ville qui tiens encore la balance où Brennus autrefois pesait ta destinée, et qui la tiens non plus pour te racheter, mais pour te vendre ! C'était l'or de César qui était à craindre pour l'Évangile bien plus que ses vigneurs, l'amortissement des palais plus que l'horreur des cachots, la séduction du sourire plus que la dureté d'une sentence. Jésus-Christ arma donc son Évangile contre ce genre de persécution. Il lui forma, toujours par la vertu de sa croix, une milice sobre et pauvre qui, nourrie au dédain de la manne cachée d'une sainte onction, n'est que bien peu de chose à demander à la terre, et fut toujours sûre de s'y trouver. Si quelque fois la richesse devait lui créer des tentations, il devait sortir aussi dès orages qui dévoreraient le mal avec la cause et ramèneraient la tribu évangélique à la simplicité et à la fidélité. Les exemples en sont récents. Vous avez naguère dépouillé l'Église de ses biens et de ses honneurs ; vous avez cru la perdre, peut-être, vous n'avez fait que la purifier et la rajeunir. Vous n'avez plus, pour la corrompre, que la force du morceau de pain quotidien ; mais c'est justement celui qui ne manque jamais, et si vous le lui retirez, elle en ramassera à terre un morceau plus honorable encore et plus assuré.

Droit universel et droit immuable, l'Évangile est encore un droit-principe, c'est-à-dire qu'il a pénétré si avant dans le juste et l'équitable, qu'aucun autre droit plus parfait ne saurait être conçu. L'Évangile est comme les Pandectes de Justinien, un livre de droit ; mais un livre de droit d'une si singulière nature, que personne n'a l'espérance de la surpasser ni même de l'imiter. Il est debout après dix-huit siècles, gardé par le respect de tous, et même de ses plus-grands ennemis. La pensée humaine, si féconde en ressources, n'a pu lui découvrir ni un égal ni un défaut. Elle a nié la divinité de Jésus-Christ ; mais qu'importe ? L'Évangile reste, il était écrit. Qui a donc fait ce livre ? D'où est-il tombé ? Qui en maintient l'empire ? Après tant de changements et d'expériences, tant de ruines et de fondations, il est toujours le même, c'est-à-dire toujours parfait. On l'oublie un jour ; le lendemain on le regarde, et on se dit : l'Évangile !

Je rends justice à ce siècle ; il a senti plus qu'aucun autre le coup évangélique, s'il n'est permis de parler de la sorte ; il a compris qu'un lien secret existait entre l'Évangile et l'humanité, et que tant qu'on ne serait pas pour elle quelque chose de mieux que l'Évangile, tant qu'on ne créerait pas un droit plus parfait, Jésus-Christ continuerait à régner sur le monde. Il a compris que la question n'était pas une question de métaphysique et d'histoire, parce que le peuple ne se soucie et n'a besoin ni de métaphysique, ni d'histoire, mais qu'elle était une question de droit. Nulle entreprise plus grande et plus profonde n'a été encore conduite contre Jésus-Christ, mais aussi aucune dont le résultat sera plus glorieux pour la vérité, et plus facile à saisir pour tous. Le droit donc ! le droit ! Notre épreuve est faite, Messieurs, à nous autres catholiques : vous savez où nous avons pris le monde, sous le rapport du droit, et où nous l'avons mené. Prenez l'héritage, à votre tour ; créez un droit plus universel, plus immuable, plus parfait. Nous vous attendons, et nous ne demandons pas mieux. Mais à voir vos premiers essais, depuis cinquante ans, je crains bien que vous n'en soyez pour vos frais de droit, comme vous en avez été pour vos frais de métaphysique et d'histoire.

J'achèverai cependant.

Le caractère final du droit ancien, comme vous l'avez vu, était l'inhumanité, une triple inhumanité résultant du sacrifice des faibles aux forts, du petit nombre au grand nombre et d'une inimitié de l'homme envers l'homme. Le caractère final du droit nouveau est au contraire l'humanité, une triple humanité : la protection des faibles contre les forts, du petit nombre contre le grand nombre, et l'amour de tous pour tous, comme s'ils n'étaient qu'un. C'est ce caractère d'humanité surhumaine qui fait le fond et la force de l'Évangile, et quiconque en sort, quelque plausibles que puissent être ses vues, et quelque pures que soient ses intentions, rentre immédiatement dans la conception païenne, c'est à dire dans l'inhumanité. Permettez-moi de revenir sur un exemple auquel j'ai déjà fait tout à l'heure une allusion.

Dès le temps de Louis XIV, l'un de nos poètes les plus populaires se plaignait de ce que l'Église ruinait en fêtes les pauvres gens. C'était attaquer au cœur le droit évangélique. Qu'est-il arrivé ? La grande loi du repos, cette Charte primitive de l'humanité, antérieure même à notre chute, la loi du repos a été sacrifiée aux vœux du fabuliste et aux chiffres des économistes. Eh bien ; je vous le demande, le pauvre est-il plus riche, plus libre, moins asservi à ses maîtres, mieux portant, plus moral et plus heureux ? A qui l'abolition de la Charte du repos a-t-elle profité, sinon à ceux qui font travailler les autres, et qui n'ont pas besoin de repos ? Le pauvre s'en apercevra tôt ou tard ; il reconnaîtra qu'en voulant l'affranchir d'un devoir évangélique, on lui a ravi un droit précieux, qui était caché derrière, qu'on a trompé sa bourse, sa santé, son esprit et son cœur. Il reviendra vers son ancien maître, Jésus-Christ, qui se connaissait aux droits du pauvre, parce qu'il avait été pauvre lui-même ; il baissera de nouveau sa croix, mouillée des larmes de tous ceux qui souffrent, et il lui dira, dans un amour plus grand encore que par le passé : Je viens à vous, qui n'avez jamais trompé l'enfant du pauvre !

C'est à l'aide de la société catholique que Jésus-Christ, fondateur premier et dernier d'un droit-principe, d'un droit immuable, d'un droit universel, a opéré et propagé cette grande révolution sociale. Mais il est des peuples qui y concourent par une nature plus dévouée ou par une foi plus ardente. Le nôtre est de ce nombre, Messieurs ; notre pays, depuis sa formation moderne, fut toujours un pays d'Évangile, un pays du droit nouveau. L'élection de Dieu en est sans doute la cause ; mais, après lui, nous le devons à l'instinct de justice et de générosité qui est dans la nature française, à ce glorieux sentiment du vrai et du bon, qui passe chez nous par-dessus l'instinct de l'utile. Les erreurs de notre esprit nous ont éloignés de la vérité depuis un siècle ; notre cœur nous y ramène à coup sûr, quoique lentement. Une foi que l'expérience sera faite, et qu'en dehors de l'Évangile, tout autre droit sera reconnu un droit égoïste, le grand jour de la foi se lèvera de nouveau sur la France. Et si cette résurrection, présagée par tant d'augures heureux, ne se réalisait pas ; si l'Évangile et la patrie se séparaient enfin, c'en serait fait de nous, parce que c'en serait fait de notre caractère national. La France ne serait plus qu'un lion mort, et on le traînerait, la corde au cou, aux gémonies de l'histoire.

*A continuer.*

Quoique la raillerie fasse rire ceux qu'elle ne mord pas, elle ne nous procure néanmoins aucune estime. OXENSTIERN.

DISSERTATION lue devant l'Association des Instituteurs du district de Québec, dans la séance du 7 mars 1846.

M. le Président, Messieurs,

Pour me conformer aux règles de notre association, je viens vous entretenir aujourd'hui sur un sujet qui se rapporte grandement à la profession, que nous avons embrassée ; je veux dire la correction et la manière de la faire. Vaste sujet, digne de nos réflexions et de nos études les plus supérieures ; sujet cependant fort peu médité et fort peu compris par un grand nombre de ceux qui instruisent la jeunesse.

L'éducation, dit l'auteur de la Législation primitive, ne consiste pas seulement à diriger toutes les facultés de l'homme vers ce qui est bon et honnête mais encore à arracher de son cœur toutes les mauvaises inclinations qui y apparaissent. Cette question a été méditée de tous temps par de profonds penseurs et par un grand nombre de philanthropes—chacun a donné son opinion, bâti son système et a eu, suivant le temps, ses partisans ou ses accusateurs. Et l'expérience, qui tire parti de tout, nous dit maintenant ce qu'il y a eu de bon ou de mauvais, dans cette diversité d'opinions, sur la manière de cultiver l'esprit humain.

Les uns, faisant de l'homme une vraie brute, ont voulu le conduire à la manière des brutes. De là, les coups de fouets, de bâtons ou de verges, et mille autres genres de supplices inventés par les partisans de ce noble but, pour lui inspirer le sentiment du beau et du bon, du juste et de l'injustice et pour le détourner de tout ce qui est mal... Une crainte sensible, l'abrutissement et l'apathie, voilà ce que l'expérience nous montre comme résultat d'un telle philanthropie.

Autres temps, autres mœurs. Lassés d'inventer de nouveaux supplices pour inspirer à l'homme le sentiment du devoir, et convaincus de l'insuffisance des moyens employés jusqu'alors, d'autres ont jeté de côté ce système d'absolutisme pour ne s'adresser désormais qu'à la raison de l'homme.

On relégua bien loin tous les instrumens de supplice ; tels que fouets, férules, etc., et on inscrivit sur les murs : "Point de châtimens corporels ;" et cette fois-ci, l'expérience nous dit encore que l'on s'était trompé.

En admettant l'homme une créature raisonnable, on s'imaginait qu'on pouvait le conduire par les seules lumières de sa raison. Et l'on avait oublié que cet homme tout raisonnable qu'on le suppose, a une liberté, et qu'en vertu de cette liberté il peut faire ou ne peut pas faire même ce que sa raison lui dit être. On avait oublié aussi que l'homme, quand il le veut, et toujours en vertu de cette même liberté, peut mettre sa raison de côté et se livrer à toute la fureur de ses passions—qu'il peut même se rabaisser à un état bien inférieur à celui des brutes.

Quel empire avait alors sur l'homme, un principe qui ne pouvait le maîtriser que quand il voulait bien écouter ce que lui dictait sa raison ? Que devenaient pour lui les prières, les menaces et les exhortations, dans un temps